

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la participation aux événements-voyages-aventure proposés sur le site internet de www.myvanlife-travel.com, une marque de l'agence ride&drive-travel. En cas de contradiction, elles prévalent sur tout autre document remis notamment à titre informatif. La brochure de RIDE&DRIVE-TRAVEL a juste pour vocation d'informer le client de l'existence de la société et de son activité. Pour toute question, préalablement à son inscription, relative au contenu des voyages, aux prix et aux modalités de paiement, aux conditions d'annulation et à la modification du contrat, seul le site internet fait foi. RIDE&DRIVE-TRAVEL pourra modifier leur contenu et notamment les informations relatives aux prix, aux conditions d'annulation, aux conditions de transport, au déroulement du séjour et de l'hébergement. En signant son bulletin d'inscription, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et Particulières de Vente ainsi que des descriptifs des voyages choisis sur l'un des sites internet de RIDE&DRIVE-TRAVEL et les accepte sans réserve. Tout client qui souhaite s'inscrire à un voyage reconnaît avoir la capacité de contracter, avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Toute inscription pour un enfant mineur doit être signée de ses deux parents ou tuteurs et être accompagnée d'une autorisation écrite.

0 - ORGANISATEUR :

RIDE&DRIVE-TRAVEL est une agence événementielle de droit Suisse spécialisée dans l'organisation d'événements sur le thème d'aventures sur 2 ou 4 roues, et qui comprennent une partie voyage et une partie communication. En fonction de ces différents événements, RIDE&DRIVE-TRAVEL choisit des partenaires techniques, administratifs et logistiques tels que agences de voyage, transitaire de fret, prestataire de production d'images. RIDE&DRIVE-TRAVEL n'est pas un organisateur de voyage à forfait au sens stricte de la définition dans la mesure où l'agence n'organise pas de prestation combinant à la fois transport, hébergement et prestation annexe. Les participants prennent part aux prestations de RIDE&DRIVE-TRAVEL à bord de leurs propres véhicules habitables qui assurent également la fonction d'hébergement. RIDE&DRIVE-TRAVEL fournit un road-book électronique dont les participants suivent les instructions qui leur permettent de cheminer sur un parcours défini. Les lieux de bivouacs se déroulent sur terrains privés ou sur terrains publics avec autorisations. Les prestations de type «Stage de Pilotage» sont encadrées par des moniteurs diplômés et sur terrains privés, dans le plus stricte respect des règlements locaux.

I - INSCRIPTION :

Toute inscription à un voyage en groupe requiert, pour être effective, l'envoi du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, figurant sur les sites internet de RIDE&DRIVE-TRAVEL. Tout bulletin d'inscription, ou Contrat de voyage, doit être accompagné d'un acompte de 30 % du montant total du voyage pour être considéré comme valide. A réception, RIDE&DRIVE-TRAVEL adressera une lettre ou email de confirmation et fera parvenir au client l'exemplaire du bulletin d'inscription signé par RIDE&DRIVE-TRAVEL et revenant au client. Le solde devra impérativement être réglé 30 jours avant la date du départ du voyage sans rappel de RIDE&DRIVE-TRAVEL.

II - FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES :

RIDE&DRIVE-TRAVEL communique aux clients ressortissants français les informations disponibles relatives aux règlements de police et de santé applicables à tout moment du voyage et tient à la disposition des ressortissants des autres Etats Membres de l'Union Européenne ces informations. En aucun cas, RIDE&DRIVE-TRAVEL ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle de ses clients qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les

formalités avant le départ (passeport - généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage -, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets (excepté pour les voyages organisés par RIDE&DRIVE-TRAVEL ou les clients participant avec leurs propres motos immatriculées en CEE et dont les formalités de douanes sont organisées par RIDE&DRIVE-TRAVEL). Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un client de présenter des documents administratifs en règle quelle qu'en soit la raison entraînant un retard ou le refus à l'embarquement du client demeurent sous la responsabilité du client qui conserve à sa charge les frais occasionnés. Les ressortissants n'appartenant pas à un Etat Membre de l'Union Européenne doivent se rapprocher de leur autorité consulaire sous leur responsabilité.

III – DOCUMENTS DE VOYAGE :

Pour chacun de nos voyages, en fonction des destinations et pays traversés, RIDE&DRIVE-TRAVEL vous informe des modalités et formalités à remplir concernant votre passeport, vos visas, les papiers nécessaires pour votre véhicule si nous organisons son transport international par fret et tout autre document administratif nécessaire en fonction de chaque pays traversé. Il revient à chaque participant de bien vérifier la validité de ses propres documents de voyage afin de ne pas prendre le risque de se faire refouler à une frontière par défaut.

IV – PRIX :

Les prix des voyages RIDE&DRIVE-TRAVEL sont fermes et définitifs. Ils sont en euros et correspondent à un prix forfaitaire par personne. Ils ne comprennent ni les frais d'obtention de passeport et/ou visa, ni les repas et boissons (sauf ceux mentionnés) ni les « extras » tels « minibar, téléphone, pourboires et gratifications divers et autres dépenses à caractère personnel. D'une manière générale, ils comprennent uniquement les prestations telles qu'énoncées sur les sites internet de RIDE&DRIVE-TRAVEL. Une remise de 10% est accordé à tout participant parrainant un nouvel équipage qui participe pour la première fois à un voyage RIDE&DRIVE-TRAVEL. Cette remise est cumulable par nombre de d'équipages ainsi parrainés, une fois leur forfait de participation dument réglé à RIDE&DRIVE-TRAVEL.

V - REGLEMENT DES PRESTATIONS :

Nos évènements sont organisés longtemps à l'avance et demandent souvent des efforts de logistique et de négociation. Compte tenu des montants de participation relativement faible, l'inscription doit être accompagnée du règlement de 100% (sauf indications contraires) qui se fait impérativement en ligne, via le site de RIDE&DRIVE-TRAVEL.

VI - ANNULATION PAR LE CLIENT :

Par expérience, RIDE&DRIVE-TRAVEL recommande à tous ses participants de considérer la prise d'une assurance annulation car les voyages sont planifiés longtemps à l'avance.

Toute annulation par le client de son inscription doit être effectuée par lettre RAR, la date d'envoi du courrier servant de référence pour le calcul ci-après, et entraînera les frais d'annulation selon le barème suivant en pourcentage du montant total en cas de défection :

- de 179 à 120 jours avant le départ : 10 %
- de 119 à 60 jours avant le départ : 20 %
- de 59 à 30 jours avant le départ : 40 %
- de 29 jours à 15 jours avant le départ : 75 %
- moins de 15 jours avant le départ : 100%

- franchise applicable 3%

Si vous annulez un voyage mais que vous trouvez un équipage pour vous remplacer sans aucune réduction de forfait, votre forfait vous est bien sûr intégralement reversé.

- Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client et pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement sauf en cas de rapatriement organisé par l'assurance lorsque l'option a été retenue (le remboursement se fait alors par l'assurance au prorata temporis des prestations non utilisées hors transport).
- Aucun remboursement ne sera effectué par RIDE&DRIVE-TRAVEL si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnées dans les documents de voyage ou encore si par suite de non présentation ou invalidité des passeports, visas, certificats de vaccination, permis de conduire etc, il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ.

VII - MODIFICATION ET CESSION PAR LE CLIENT :

S'agissant des voyages, toute modification postérieure à l'inscription du client avant le départ, sous réserve de faisabilité, entraînera en sus des conséquences financières engendrées par ladite modification et la facturation d'une somme forfaitaire de 75 Euros par personne. Le client peut céder son voyage, avant le départ, à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour le voyage et qui aura signé personnellement les présentes conditions générales et particulières de vente. Le remplacement du client par un autre avant le départ sera soumis aux conditions appliquées par les fournisseurs en général et les transporteurs aériens en particulier. Tous les frais engendrés par cette cession seront refacturés par RIDE&DRIVE-TRAVEL. En cas d'impossibilité matérielle, liée en particulier à une indisponibilité de sièges, de réaliser ce transfert dans les délais impartis, l'opération sera considérée comme une annulation du voyage du fait du client.

VIII - ANNULATION PAR RIDE&DRIVE-TRAVEL

RIDE&DRIVE-TRAVEL se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 45 jours avant le départ. Cette annulation pourrait notamment et de façon non limitative, intervenir dans les cas suivants :

- Si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint soit 50% au moins du nombre maximum de participants en fonction des voyages,
- Si les conditions de sécurité l'exigent,
- En raison de la survenance d'une cause étrangère présentant les caractères de la force majeure - ex. évènement naturel (tempête, glissement de terrain, orage, inondations, météo, etc.) ou fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat,
- En raison de la défaillance de tout partenaire à l'organisation et notamment en cas de survenance d'évènements conduisant à la non disponibilité des circuits, et ce qu'elle qu'en soit la raison.
Dans ce cas RIDE&DRIVE-TRAVEL proposera dans la mesure du possible le report de l'inscription à une date différente et pour un voyage équivalent ou si le client ne peut accepter la modification, le remboursement des sommes versées par lui, toute autre indemnité étant exclue.

IX - ENGAGEMENTS DU CLIENT :

Le conducteur devra avoir au minimum 25 ans, être titulaire du permis de conduire depuis deux ans au moins, sauf exception validée par RIDE&DRIVE-TRAVEL. Le client est informé que les voyages proposés par RIDE&DRIVE-TRAVEL vont l'amener à conduire un véhicule motorisé sur de longues distances pendant plusieurs jours d'affilée, sur des routes, des pistes et des chemins parfois à l'état dégradé. En fonction des destinations, il pourra être soumis à de fortes chaleurs, à des températures basses et à des conditions climatiques qui sans être susceptibles d'être considérées comme dangereuses peuvent compliquer et/ou rendre plus délicate la conduite. A cet égard, le client confirme être en bonne forme physique et s'engage à se faire examiner avant son départ par un médecin, en vue de contrôler son état physique. En aucun cas la responsabilité de RIDE&DRIVE-TRAVEL pourra être retenue en cas d'accident de la circulation

quelle qu'en soit la cause, le client étant totalement responsable de lui-même, de sa sécurité et de celle des proches l'accompagnant. Il s'engage en outre à respecter les limites de vitesse et les règles de sécurité en vigueur dans le pays. Chaque client est responsable de son véhicule.

Dans le cadre d'un voyage réalisé avec le propre véhicule du client, ce dernier confirme qu'il est informé que RIDE&DRIVE-TRAVEL ne propose aucune assurance susceptible de couvrir les éventuels dégâts et le vol qui seraient occasionnés au cours du voyage. Il est donc de la responsabilité du client de faire assurer son véhicule contre le vol et les dégradations.

X - RESPONSABILITE :

RIDE&DRIVE-TRAVEL est une agence événementielle qui a un partenaire l'agence de voyage titulaire des autorisations légales et administratives adéquates délivrées par les autorités françaises compétentes garantissant aux clients la parfaite exécution des prestations achetées. Sa responsabilité via son partenaire Agence de Voyage se limite aux prestations de réservation et d'organisation des circuits. Si des événements imprévus (météorologiques, politiques, religieux,...) ou des circonstances impérieuses impliquant la sécurité du voyageur l'imposent, RIDE&DRIVE-TRAVEL pourra, avant les départs ou pendant les séjours ou les circuits, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, modifier les dates, les horaires ou itinéraires prévus. En raison du caractère particulier de certains voyages, chaque client doit se conformer aux conseils et consignes donnés par les représentants de RIDE&DRIVE-TRAVEL, qui ne peut être tenue pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle du client ainsi que de ses défauts et manquements des moyens de circulation mis à la disposition de ses clients (motos, automobiles). En aucun cas, RIDE&DRIVE-TRAVEL ne peut être tenue pour responsable du fait des circonstances de force majeure (guerre, révolte, grève, incertitude politique, catastrophe, tremblements de terre, épidémie etc...) du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables à l'acheteur. Les frais et débours occasionnés par ces incidents sont à la charge du client. Conformément aux dispositions légales et dans l'hypothèse d'un transport aérien, RIDE&DRIVE-TRAVEL communique au client l'identité des transporteurs aériens effectifs retenus pour effectuer les voyages achetés.

Perte ou vol d'objets personnels : nous conseillons à nos clients de ne pas emporter d'objets précieux au cours des voyages et de surveiller leurs valeurs et espèces, qui sont laissées sous leur responsabilité. RIDE&DRIVE-TRAVEL ne pourra être déclarée responsable de perte ou vol d'objets demeurés sous la garde des clients. Par extension, toutes les limites de responsabilité de RIDE&DRIVE-TRAVEL, sont étendues aux personnes physiques et morales (constructeurs, distributeurs ou prestataires mandatés pour l'organisation d'un événement de marque) en France ou à l'étranger.

XI - RECLAMATIONS :

RIDE&DRIVE-TRAVEL s'efforce de régler à l'amiable et de bonne foi, tous les différends éventuels. Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par lettre recommandée AR, accompagnés des justificatifs adéquats, au plus tard dans les 15 jours après la fin du voyage. Passé ce délai, elle ne pourra plus être prise en considération. En cas de litige juridique, ce dernier sera traité par le tribunal de Lausanne